



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

Séance du 17 novembre 2025
Délibération n° 2025-40

Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8	<u>Présents :</u> SOUSSIN Jean-Michel, TRAIN Francis, DROUET Ludovic, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, GIMONNEAU Linda, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, MELLIER Dominique, HURTAUD Christa, OURIQUES DE OLIVEIRA Magnolia, GUILLOT Annie <u>Absents :</u> NICOLAS Emmanuel (excusé), RUAUD Natacha (excusée – pouvoir SOUSSIN Jean-Michel), PROUST Nicolas
--	---

<u>Secrétaire de séance :</u> DUPONT Anny-Claude	<u>Séance ouverte à :</u> 20h30
<u>Auteur de l'acte :</u> SOUSSIN Jean-Michel	<u>Télétransmission en Préfecture le :</u> 19 NOV. 2025
<u>Convocation envoyée le :</u> 12 novembre 2025	<u>AR Préfecture :</u> 017-211701743-20251117-2025_40-DE
<u>Affichage de la convocation le :</u> 12 novembre 2025	<u>Date de publication sur le site internet :</u> 24 novembre 2025

Objet : Vente d'un terrain communal à Mr NICOLAS Dominique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande d'achat de terrain communal par Monsieur NICOLAS Dominique, résidant 14 Rue du Ruisseau, lieu-dit « Luez » à GENOUILLE, dans un courrier en date du 24 octobre 2025.

Monsieur NICOLAS Dominique souhaite faire l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZX 26, dont la superficie est de 240 m² et appartenant à la commune, afin d'avoir une continuité avec les 2 parcelles dont il est déjà propriétaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'achat et propose de fixer le prix de vente à 1 € le m², la superficie restant à définir.

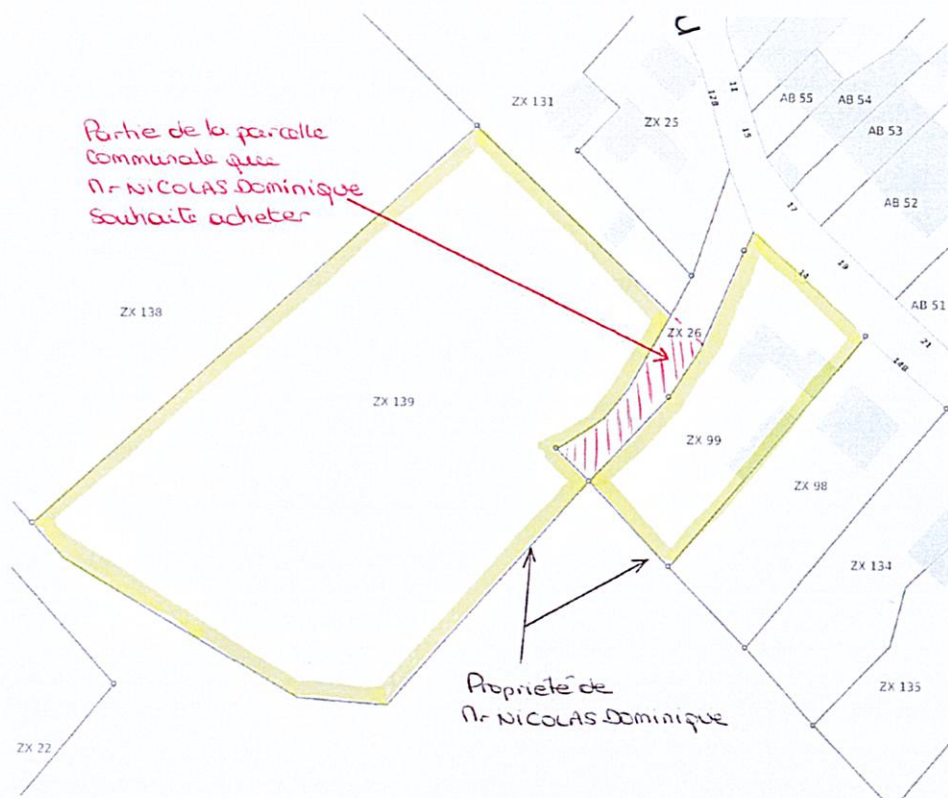
Il précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Monsieur NICOLAS Dominique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZX 26, appartenant à la commune, située à Luez, au prix de 1 € le m²
- PRECISE que les frais d'acquisition, de géomètre et de notaire seront à la charge de Monsieur NICOLAS Dominique
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme :

Le Maire,
Jean-Michel SOUSSIN



La secrétaire de séance,
Anny-Claude DUPONT

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.